

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20211118-19-DE Date de télétransmission : 02/12/2021 Date de réception préfecture : 02/12/2021
République Française ***** Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Expérimentation de la collecte des biodéchets aux quartiers contraints et évolution de la collecte – projet de convention

N° de délibération : 19

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

En lien avec le projet d'extension de la gestion des biodéchets aux quartiers contraints, approuvé lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2021, 3 dispositifs de gestion possibles et complémentaires ont été définis :

- Elargissement des dotations de bacs individuels
- Développement de site de compostage partagé
- Mise en place de collectes en apport volontaire.

Ce dernier dispositif repose sur le déploiement de 50 points de dépôts de bio déchets sous forme d'abris bacs (ou apport volontaire) disposés en centre bourg ou en pied d'immeubles.

Avant le déploiement de ces 50 points, il est nécessaire de mettre en place une phase d'expérimentation qui permettra de valider ou préciser :

- Le modèle d'abri bac le plus adapté pour les usagers (2 modèles seront testés)

- La réduction de la fréquence de collecte ainsi que son mode de réalisation
- Le mode de lavage des bacs (réalisé sur le site de la composterie dans ce cadre)
 - La conformité des déchets déposés dans ces bacs
 - Le rétroplanning de la campagne de sensibilisation
 - L'adhésion des foyers ainsi que les freins à l'utilisation de ces nouveaux contenants

Ainsi, une phase d'expérimentation sera lancée au cours du quatrième trimestre 2021 durant une période minimale de 4 mois, avec la mise en place de 6 points sur 5 communes :

- Champigneulles, (Lieu à définir)
- Custines (La Lixière, bâtiment MMH)
- Frouard, (Place Nationale)
- Liverdun (rue de Lisbonne, bâtiment MMH)
- Pompey, (rue De Lasalle ou Chanoine Pérignon)

Dans ce cadre, il convient de valider une convention portant sur l'expérimentation de cette collecte avec les communes concernées ainsi qu'avec la société MMH.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en œuvre d'une expérimentation pour la collecte des biodéchets en apport volontaire.

APPROUVE les termes de la convention d'expérimentation.

AUTORISE le Président à signer la convention d'expérimentation et les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC